

Malakoff, le 28 mars 2019

## Décision n°2019 – 19 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense;

Vu la décision n°2018-67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2016-81 du 13 novembre 2018 portant nomination du secrétaire général,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Philippe KASPI, secrétaire général, supplée la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

**Art. 2.** – La décision n°2018-36 du 13 novembre 2018 portant délégation de signature est abrogée.

**Art.3.** – La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Art. 4.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

La Directrice générale de l'EPIDE,



NATHALIE HANET